



## CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 20 mars 2026 à 20 heures 30 minutes  
Salle Marianne

**Présents** : M. BOURGEOIS Eric, Mme PENAZZI Catherine, M. ROUYER Hervé, Mme WLODARCZYK Rachel, Mme BASTIEN Lydia, Mme BENEDIC Isabelle, M. HOGNON Olivier, M. ROUYER Mathieu, M. SIMONIN Ludovic

**Procuration(s)** : /

**Absent(s)** : /

**Excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : M. SIMONIN Ludovic

**Président de séance** : M. BOURGEOIS Eric

### 1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Ludovic SIMONIN étant le plus jeune Conseiller municipal élu le 15 mars 2026, il est désigné secrétaire de séance.

### 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2026

Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 mars 2026.

### 3 - Installation des membres du Conseil élus le 15 mars 2026

Les 9 nouveaux Conseillers élus le 15 mars 2026 ont été convoqués par le Maire en exercice Sabine PARMENTELOT. Selon le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L2121-2-1, le Conseil est réputé complet. La doyenne de l'assemblée, Catherine PENAZZI prend la présidence.

### 4 - Élection du Maire - DCM 4-2026

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Catherine PENAZZI, membre le plus âgé du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Sabine PARMENTELOT. Formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Éric BOURGEOIS 7 voix
- Catherine PENAZZI 1 voix

- Éric BOURGEOIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

#### **5 - Détermination du nombre d'adjoints - DCM 5-2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte neuf membres.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints.

VOTE : Adoptée à la majorité (8 voix pour et 1 contre)

#### **6 - Élection des adjoints - DCM 6-2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après,

Nombre de bulletins : 9

À déduire : 2 bulletins blancs

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Liste de Mathieu ROUYER et Catherine PENAZZI : 7 voix

La liste de Mathieu ROUYER et Catherine PENAZZI a été proclamée élue.

Mathieu ROUYER est élu 1er adjoint et Catherine PENAZZI 2e adjoint.

#### **7 - Lecture de la charte de l'élu local**

Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Le secrétaire de séance,

Ludovic SIMONIN



Fait à EUVEZIN  
Le Maire,

Éric BOURGEOIS

